

**SEANCE DU 27 JUILLET 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un et le vingt sept du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel les Portes régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie ; salle des mariages, sous la présidence de Monsieur ZOPPÉ Joël, Maire.

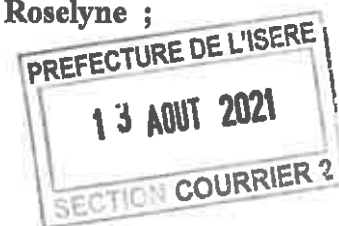
Date de la convocation : 23/07/2021

Présents : M. ZOPPÉ Joël ; M. DUMAS Gilles ; Mme LAGOUCHE Michèle ;
M. BONHOMME François ; M. DUMAS Julien ; M. DREVON Pierre ;
M. FUMAT Thierry ; M. MASSICARD Jérémie ;
Mme MULLARD Mélissa pouvoir de Mme SWIAT Roselyne ;
M. OGIER Jean-Michel;

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. DUMAS Gilles ;

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE PAR LA
PREFECTURE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT
DE LA RD 1075 AVANT L'ENQUETE PUBLIQUE**



Dans le cadre de cet aménagement entre le col du Fau et le col de Lus la Croix Haute et avant la réalisation de l'enquête publique qui devrait avoir lieu cet automne, la Préfecture demande aux communes dont le projet passe sur leur territoire, de se prononcer sur projet.

Après plusieurs rencontres en Mairie avec le chef de projet au niveau du Département de l'Isère, ainsi que d'échange entre conseillers, le conseil Municipal de Saint Michel les Portes émet un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des remarques et suggestions ci-dessous, pour lesquelles nous attendons une réponse en retour :

- ❖ La commune de Saint Michel les Portes est dans un site inscrit sur la protection architecturale notamment depuis les années 80, Nous demandons à ce que le projet prenne en compte ce site pour le préserver, notamment en ce qui concerne l'intégration des talus et des exhaussements de terrains dans le paysage qui font partie des prescriptions inscrites dans notre PLU.
- ❖ Nous souhaitons avoir une explication sur le croisement de Thoranne et de la zone des Ayes de Saint Michel les Portes, pourquoi ne pas amener le croisement de la zone des Ayes en face de l'entrée de Thoranne existante afin de limiter l'emprise sur des terrains agricoles exploités ? Pouvons-nous avoir un projet dessiné sur cette hypothèse ?

- ❖ La commune fait l'objet de plusieurs zones de dépassement, mais aussi avec des projets de réalisation de grands talus, nous souhaitons que les aménagements prennent en compte la prévision de passages privilégiés pour la faune sauvage qui effectue un transit permanent entre l'amont et l'aval de la RD1075. Ceci afin d'améliorer la sécurité des usagers sur cette axe par rapport aux grands animaux comme les cervidés, mais aussi les sangliers par exemple.

- ❖ Le projet a pour thématique principale la sécurité de circulation et en particulier des carrefours. Nous avons connaissance des difficultés techniques concernant celui du Vicaire et constatons qu'il ne figure pas au dossier présenté. Nous demandons que ce croisement soit pris en compte dans ce projet d'aménagement pour l'ensemble des habitants et des exploitations agricoles sur ce secteur.

- ❖ Dans cette même logique, nous demandons que le croisement pour les Loubats soit également pris en compte pour l'amélioration de sécurité des usagers de ce secteur. Ce croisement en pente et à l'abord d'un virage à fait l'objet de plusieurs accrochages.

- ❖ Le croisement d'accès à Saint Michel les Portes au niveau de la Batie d'Ambel, fait l'objet d'une forte emprise sur des terrains vierges pour éviter le pont ferroviaire. L'accès au hameau de la Batie d'Ambel n'est pas sécurisé juste après un tourne à gauche prévisionnel. Nous demandons de pouvoir étudier un projet de croisement commun qui prendrait en compte l'accès à Saint Michel les Portes, au hameau de la Batie d'Ambel et aussi de mieux sécuriser le point d'arrêt de ligne de car 4500. Le premier objectif pour nous est d'améliorer la sécurité commune sur ces 3 lieux. Un autre axe d'amélioration sur cette demande étant de réduire l'emprise sur ces terrains vierges qui font partie pour certains d'une réserve de chasse de la part de l'ACCA. Si cette zone de croisement mutualise ces différents points, nous pensons qu'ainsi la zone de dépassement pourrait être un peu agrandie.

- ❖ Concernant la protection de la faune sauvage devant ce projet d'aménagement d'envergure de la RD1075, mais aussi vis-à-vis de la sécurité des usagers en liens avec cette faune, nous estimons qu'il faut prévoir des passages spécifiques, c'est l'objet du point précédent, mais aussi des formes de « barrières » pour éviter les traversés imprévisibles. Sur ce point nous souhaitons que nous soit précisé les infrastructures qui seront installées pour protéger la faune sauvage qui doit traverser la chaussée. En effet sur la commune de Saint Michel les Portes nous rappelons que nous avons une réserve ACCA riche en gibiers qui est aussi une zone d'hivernage et de reproduction. Comment cette zone sera particulièrement protégée dans ce projet. Pour information dans la nuit du 25 juillet 2021 ont été déclarés 3 collisions avec du gibier. Nous avons été sollicités par le bureau d'étude « INGEROP » à propos des corridors empruntés par la grande faune et nous n'avons eu à ce jour aucun retour.

- ❖ Nous constatons que la vitesse doit être fortement réduite par les usagés pour prendre les carrefours qui se dessinent en angle droit et sortir de la RD 1075. Nous souhaitons qu'il soit possible soit de pouvoir se « garer » pour les usagers sortant de la RD 1075, soit de pouvoir faire réduire la vitesse à ces croisements pour l'ensemble des usagers et sécuriser la manœuvre pour ceux qui sortent de la RD1075.

- ❖ La commune de Saint Michel les Portes, de par sa configuration géographique, voit 2 zones de dépassements (2+1 voies), d'autres secteurs sur l'ensemble du projet entre le col du Fau et le col de Lus la croix haute sont possibles. La commune n'émettra pas d'avis défavorable sur ce point si l'ensemble des communes traversées par la RD 1075, n'émettent pas à leur tour d'avis défavorable sur ces voies de dépassement qui consomment du terrain.

- ❖ Nous demandons que l'ensemble des arrêts de cars (scolaires et transports) soient rétablis tout le long du projet.
 - Question en séance :
 - Vote : 6 abstentions,
1 contre,
4 pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes afférents à cette décision.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait, délibéré, affiché, les jours mois et an ci-dessus
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture
et publication le 30/07/2021

Le Maire.
Joël ZOPPÉ

